



MAI 2010

L'Intersyndicale



Accord dérogatoire

Les compensations obtenues par l'Intersyndicale

L'Intersyndicale, en préalable à sa signature, avait obtenu de la Direction l'engagement ferme d'apporter des **compensations aux efforts** consentis par les PNC. Nous avons donc veillé à ce que l'Entreprise **respecte sa parole**.

RADD :

- Pour tous les départs à compter du 22 et jusqu'au 30 avril, la **valeur du RADD** pour compo peq réduite a été **multipliée par 2**.
- Ces Radd pourront être pris en une fois ou **fractionnés** par tranche de 24h, **à la main du PNC**.
- Les Radd pourront être :
 - Accolés aux Congés Annuels,
 - Accolés aux repos mensuels,
 - Posés isolément.
- Les modalités précises concernant la pose de ces journées, seront définies ultérieurement en tenant compte du plan de Congés Annuel global Hiver 2010.

MEP par voie de surface :

- Pour les PNC ayant effectué une mise en place par voie de surface, création d'une **équivalence en heures créditées**. Le calcul sera basé sur un TSV fictif qui prendra en compte le temps de trajet (type mappy + 20% + 1H30).
Exemple : NCE – ORY = 11h30 de TSV.

PNC absents sur la période du 16 au 30 avril :

- Le PNC ne subira aucun retrait de 30^{ème} pour absence sur la période allant du 16 au 30 avril et **aucune demande d'explication** ne sera adressée par les secteurs de vol. Enfin, aucun remplacement de ces jours d'absence par des Congés Annuels.

Remboursements de frais engagés :

- Une **prise en charge plafonnée** par jour sera attribuée pour couvrir les frais de **téléphone, Internet, et SMS** des PNC en fonction **bloqués en escale**.
- Tous les frais de **transport exceptionnels** (sur justificatifs).
- Tous les frais de **blanchisserie** en escale (sur justificatifs).
- **Toute demande afférente à des cas particuliers fera l'objet d'un traitement individuel** en secteur de vol.



Bilan de l'impact de l'accord dérogatoire

L'Intersyndicale a rencontré la Direction afin de dresser un **bilan sur la paralysie du trafic aérien** et sur l'impact des mesures dérogatoires signées du 22 au 30 avril 2010. Nous pouvons dès à présent en faire ressortir les points suivants :

- L'accord dérogatoire a permis d'éviter l'annulation de nombreux vols, mais aussi d'organiser des rotations supplémentaires (BKK, RUN, MRU...) facilitant, entre autre, le **rapatriement de plus de 800 de nos collègues bloqués** en escale, pour convenance personnelle.
- Environ 3000 PNC sont concernés par l'attribution de **Radd suite à des compo peq.**
- Sur cette période, 397 vols LC et 121 sur MC/CC sont partis en compo peq réduite.

En exploitation :

- Seuls 10 PNC ont été déclenchés à J-1 et 7 au jour J.
- 3 faisant fonction CC sur MC (dont 2 CCT et 1 STW suite débarquement C/C).
- Aucun PNC n'a eu à subir de réduction de son RPC.

Les PNC ont su à l'occasion de cette crise se montrer solidaires. L'Entreprise a répondu favorablement aux contreparties voulues par l'Intersyndicale.